



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Annexe 3

Document à renseigner, à signer et à retourner par mail :

ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr

Déclaration de la période d'ouverture d'une baignade

Saison 2022

Je soussigné(e) M. STEPHAN SPASSMAN, Maire de Gerichne, responsable de l'eau de baignade, déclare procéder à l'ouverture de la baignade désignée ci-dessous. Durant la période déclarée, la baignade sera conforme à la description ci-dessous et satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par les articles L.1332-1 à L.1332-9, D.1332-14 à D.1332-42 du code de la santé publique et L.2213-23 du code général des collectivités territoriales.

Je vérifierai aussi souvent que nécessaire, et au moins avant chaque ouverture quotidienne, que rien ne compromet la sécurité et la salubrité des lieux. J'afficherai, pour qu'ils soient visibles par les baigneurs, le règlement des activités pratiquées, les derniers résultats du contrôle sanitaire (*Escherichia Coli, entérocoques et cyanobactéries...*), de l'autocontrôle (*température de l'eau et de l'air, transparence...*) et la synthèse du profil de vulnérabilité de l'eau de baignade à jour.

Nom de la commune d'implantation : GERICHNE

Nom usuel de la baignade : BAIGNADE DE RANDECHAMP - KATZENBUCKE

Date de début de saison : Date de fin de saison :

Demande de publication des coordonnées et du classement européen de la baignade dans la plaquette régionale de l'ARS Grand Est : ☐ Oui ☐ Non

Horaires d'ouverture : BAIGNADE LIBRE

Lundi :	Vendredi :
Mardi :	Samedi :
Mercredi :	Dimanche :
Jeudi :	Jours fériés :

Nom et Tél. du responsable de la baignade : BENNETT Jean-Juël 06 83 89 10 77

Tél. de la baignade : Fax de la baignade :

Tél. de la mairie : 03 24 60 50 50 Fax de la mairie :

Adresse mail : Centre aquatique @ Mairie - Gerichne - Lom.

Nature de la gestion (rayer la mention inutile) : Municipale - Association loi 1901 - Société privée

Autre (précisez) :

Si la gestion n'est pas municipale, merci de préciser :

Nom du gestionnaire :

Adresse du siège social :

Tél du siège social : Fax du siège social :

Nom et Qualité du représentant légal :

Est-il prévu que la baignade soit dotée d'un surveillant de baignade ? ☐ Oui ☒ Non

L'aménagement de la baignade est assuré par : Ville de Gerichne

L'entretien de la baignade est assuré par : Ville de Gerichne

La fréquence d'entretien du site est : journalière

Le coût du contrôle sanitaire (analyses) sera facturé et adressé à : Mairie de Gerichne

45 rue Charles de Gaulle 54100 Gerichne

Fait le 11/04

Signature :



RAMBERCHAMP - KATTENDYCKE

Historique des classements

2018	2019	2020	2021	Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013		
				 Excellent	 Bon	 Suffisant
				 Insuffisant	 Insuffisamment de prélèvements	 Site non classé
				 Non suivi		

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

 Excellent	 Bon	 Suffisant
 Insuffisant	 Insuffisamment de prélèvements	 Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible
 Non suivi		

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollutions	Impact	Surveillance	Indicateur déclenchant des mesures de crises	Mesures de gestion préventives	Description des actions
Cours d'eau	Potentiel	Contrôles par agent technique	Episode orageux ou constat visuel de perturbation	Analyses bactériologiques Arrêt de baignade	Mise en place d'un suivi bactériologique d'autocontrôle Procédure d'alerte
Réseaux d'eaux usées	Potentiel				
Réseau d'eau pluviale	Potentiel				
Activité agricole	Non				
Centre équestre	Non	-			
Activité nautique	Potentiel	Contrôles réguliers (dispositifs "eaux noires" des bateaux...)	Dysfonctionnements constatés	Recommandations de bonnes pratiques	Arrêt éventuel de la baignade Obligation de mise en conformité
Accès des animaux sur les plages	Potentiel	Contrôles réguliers	Animaux domestiques dans l'eau	Interdiction d'accès à la baignade	Obligation de tenue en laisse sur les bords
Zone de nidification	Non	Contrôles réguliers	Nidification localisée à proximité de baignades	-	Isolement des zones de nidification
Baignade en elle-même et sur fréquentation	Potentiel	Contrôles réguliers	Surfréquentation constatée	Limitation éventuelle du nombre de baigneurs	Obligation éventuelle de respect de la limitation imposée
Parkings, routes	Potentiel	Contrôles réguliers	Déversement de polluants (hydrocarbures...)	-	Arrêt éventuel de la baignade Élimination des polluants
Déchets des vacanciers	Non	Contrôles réguliers		Mise en place de poubelles	Signalétique
Orages, pluies intenses	Potentiel	Anticipation par prévisions météorologiques	Episode orageux ou constat visuel de perturbation	Analyses bactériologiques Arrêt de baignade	Mise en place d'un suivi bactériologique d'autocontrôle Procédure d'alerte
Aire de camping	Non	Contrôles réguliers	Dysfonctionnements constatés	Recommandations de bonnes pratiques	Arrêt éventuel de la baignade Obligation de mise en conformité

A signaler

Qualité de l'eau

Zoom sur le contrôle

Recommandations

Eau & santé

Qualité des eaux de baignade > RAMBERCHAMP-KATTENDYCKE

Année : 2021



RAMBERCHAMP-KATTENDYCKE
Département : VOSGES / Commune : GERARDMER

Début de la saison : 01/06/2021

Fin de la saison : 30/09/2021



Classement de l'année 2021 : **Excellent**

Légende:

- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site non classé
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

Résultats des prélèvements de l'année 2021

18/05/2021
Bon

14/06/2021
Bon

12/07/2021
Bon

10/08/2021
Bon

08/09/2021
Bon

Bon résultat ☐ - Résultat moyen ☐ - Mauvais résultat ☐

Historique des classements

2018	2019	2020	2021

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

- Excellent
- Bon
- Suffisant
- Insuffisant
- Insuffisamment de prélèvements
- Site non classé
- Non suivi

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)

[Imprimer la page]

PROFIL DE BAINNADE TYPE 1 : FICHE DE SYNTHÈSE			
Département	Vosges (88)	Site de baignade	Ramberchamp – Kattendycke
Commune	Gérardmer		
Contact de la personne responsable de la baignade	Mairie de Gérardmer - Service des Sports (Cyril Carru) 46 Rue Charles De Gaulle 88400 GÉRARDMER Téléphone : 03 29 60 60 60 / 03.29.60.60.81		

Description générale de la zone de baignade	
Caractéristiques physiques de la zone de baignade	
Nature	Naturelle, sable
Longueur	40 m
Largeur	15 m
Localisation (Lat/Long)	48° 03' 59" N et 6° 51' 08" E
Équipements et usages de la zone de baignade	
Période de fréquentation	Juillet-Aout (parfois quelques jours en juin et/ou mai)
Fréquentation journalière estimée	60 personnes maximum (plage isolée la plus faiblement fréquentée)
Équipements sanitaires	Non
Poste de secours et surveillance	Non
Usages et loisirs nautiques	Baignade, sports nautiques, pédalo, plaisance, plongée, pêche, balade en bateau, stockage de matériel (bois)
Accès aux animaux	Autorisé
Autres équipements	Non

Aperçu de la zone de baignade



Situation du site de baignade

